

COMMUNE DE SEGUR-LE-CHATEAU

Conseil Municipal
Séance du 4 MARS 2016 à 20H30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.2121- 25 du
Code des Collectivités Territoriales.

Présents : Pierre-Louis PUYGRENIER, Pierre DAVID, Muriel DESMOULINS, Philippe ECREPONT, Sylvette BAUDUFFE, Michel DESMOULINS, Bernard COURIVAUD, DAUVERGNE Pascal, BIDEAU Murielle, BURGUET Michel, MATHEY Estelle.

Estelle MATHEY est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal commence par une minute de recueillement en hommage à Madame Sophie Dessus, dont le décès vient d'être connu.

❖ **CONTRAT D'ENTRETIEN DES POSTES DE RELEVAGES**

La question se pose de l'entretien et de la maintenance des pompes de relevage du réseau d'assainissement collectif de la Commune.

Récemment, deux des 4 pompes ont dû être réparées, suite à un dégât constaté. Les deux câbles ont été intégralement remplacés, ainsi qu'une gaine thermorétractable dans les parties immergées. La Société Limatech de Feytiat a été chargée de la réparation, car c'était elle qui avait installé ces pompes lors des travaux de la seconde tranche d'assainissement. Le montant de la facture s'est élevé à 820€.

Cette réparation a permis de mettre en évidence :

- l'absence de contrat d'entretien et de maintenance pour les postes de relevages installés lors de la première tranche de travaux.
- la défectuosité d'un des coffrets électriques
- que les deux pompes Grundfos installées lors de la première tranche de travaux sont en zone inondable, mais ne sont pas étanches.
- que des travaux de désensablage de ces postes de relevage vont devoir être rapidement conduits.

La Société Limatech propose un Contrat d'entretien annuel sur l'ensemble du parc de postes de relevage de la Commune, prévu sur 3 ans, pour un tarif de 692,00€ par an, incluant un forfait petites réparations à concurrence de 100€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la souscription de ce contrat d'entretien.

❖ **PARTICIPATION FINANCIÈRE A UN VOYAGE SCOLAIRE**

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une aide de 50€ à une famille

du village, dont la fille, scolarisée au Lycée Darnet de Saint-Yrieix, participe à un voyage scolaire.

❖ **ADHÉSIONS ET COTISATIONS AUX ORGANISMES DIVERS**

Le Conseil Municipal procède à l'examen des demandes d'adhésions et cotisations reçues. Il est décidé à l'unanimité :

- d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de la Corrèze (AMR 19) pour un montant de 100€.
- de cotiser à la Mission Locale de l'Arrondissement de Brive pour un montant de 196,35€
- d'adhérer à l'Association des Plus beaux Villages de France pour un montant de 923,20€
- d'adhérer à l'Association des Pays d'Art et d'Histoire dont la cotisation s'élève à 150 € environ.

❖ **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal procède à l'examen des demandes de subventions reçues. Il est décidé à l'unanimité d'accorder :

- 120 € aux « Amis de Saint-Julien »
- 60 € à l'Association Sportive USEP
- 50 € à l'ADAPEI

❖ **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Monsieur le Maire pointe la baisse attendue de la dotation de l'État d'environ 1 000 € (5%) pour l'année 2016. Une réflexion sur les recettes de la Commune sera à mener pour établir le budget prévisionnel 2016, et notamment sur les taux d'imposition. Compte-tenu de la pression fiscale déjà forte dans notre commune, il est convenu d'examiner en commission « Budget Communal » les moyens de geler ces taux sans compromettre les revenus de la Commune. La date de cette réunion est fixée au 11 mars en présence de Monsieur le Trésorier.

Plusieurs projets seront à l'étude très prochainement, et devront être budgétés :

En ce qui concerne les logements communaux : un des appartements se retrouve vacant suite au déménagement des locataires et des travaux de rénovation seront nécessaires avant de le proposer de nouveau à la location. Ces travaux auront pour but, outre une remise en état des locaux, de permettre l'autonomie du logement en matière de charges, et particulièrement de chauffage. Le changement d'énergie devrait substantiellement alléger les charges qui incombent actuellement à la Commune. Michel Desmoulins est désigné rapporteur de ce projet.

Le Cimetière Communal a besoin d'importants travaux d'aménagement, de

drainage, de réfection des allées et de purges de sépultures en déshérence. Un certain nombre de conseils ont d'ores et déjà été pris, mais il s'agit d'un projet important. Une commission temporaire d'étude est nommée et se compose de Madame Muriel Desmoulins, Madame Sylvette Bauduffe, Madame Estelle Mathey, Monsieur Pascal Dauvergne et Monsieur Pierre David. Elle se réunira sur place le 16 mars à 14 heures. Pierre David est désigné rapporteur du projet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote cette organisation des orientations budgétaires.

❖ **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame Astrid Verspieren a proposé dans un courrier à destination de la Mairie la création d'un verger de pommes anciennes dans la partie basse du terrain acquis par la Commune en face du Cimetière. L'idée a été entendue par le Conseil Municipal, mais il est proposé d'attendre d'avoir une vision plus claire du projet d'aménagement d'ensemble de cette zone avant de s'engager dans une quelconque plantation.

Information : Monsieur Pierre Laspougeas souhaite arrêter l'Association « Jazz in Ségur ». En l'absence de repreneur, il envisage de faire un don de 2000 € au CCAS et de 1000 € à l'association « les Amis de Ségur ».

Il faudra aussi se poser la question de l'entretien des berges de l'Auvézère . Un nettoyage des berges et une levée des embâcles seront bientôt nécessaires.

La séance est levée à 22 h 50